

Extrait du registre
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-70

Séance du 21 novembre 2015



L'an deux mil quinze et le 21 novembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : Mlle SANTUCCI Alexandra représentée par Mme GASTALDI Danièle, M. GRAGLIA Laurent représenté par Mme SAIA FERNANDEZ Françoise.

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : Indemnités de conseil pour le nouveau trésorier

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le nouveau trésorier, Monsieur Bertrand MARTY a pris succession de Monsieur Pierre STAMBOULIAN à la trésorerie de St Sauveur sur Tinée depuis le 1^{er} décembre 2015.

Il rappelle donc au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le principe d'un versement annuel d'indemnités de conseil et de budget au taux maximal tant que l'assemblée délibérante et Monsieur le Trésorier Bertrand MARTY restent en place.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Accepte d'attribuer à Monsieur le Trésorier une indemnité annuelle de conseil, tant que l'Assemblée délibérante et M. le Trésorier restent en place, et depuis sa prise de fonction au 1^{er} décembre 2014.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 24/11/2015



Le Maire,


Fernand BLANCHI